

Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ

Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"

Code postal: 63310

Tél: 04.70.58.90.26.

e-mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2022

Réuni sous la présidence de Dominique BUSSON, Maire, le Conseil a pris les délibérations suivantes :

- Taux de contributions directes 2022 : le conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 : Taxe foncière bâtie 34.68 % (+0.5%) - taxe foncière non bâtie 82.00 % (+1%) afin de suivre l'évolution du coût de la vie.
- Budget Primitif Commune 2022: approuvé à l'unanimité pour 399 967.00 € en section de fonctionnement – 235 263.38 € en section d'investissement.
- Location appartements communaux: l'appartement situé à l'Ancien Presbytère, ayant fait l'objet d'une reprise des lieux, pourra être proposé à la location prochainement. L'appartement F2 situé Rue du Réservoir à Pagnant a changé de locataire au 1^{er} avril 2022.
- Subventions 2022 allouées aux associations: les associations communales bénéficieront toujours de la gratuité d'une location à l'occasion d'une manifestation en période hivernale. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 100 € à l'ACPG et 80 € à la FNACA de Maringues. Toutefois, cette dernière ne sera effectivement versée qu'en cas de présence aux cérémonies commémoratives de l'année 2022.
- Questions diverses : le repas des Anciens devrait avoir lieu le Samedi 14 Mai au Centre de Loisirs. L'application Panneau Pocket (remplacement de l'application CETICI) sera bientôt disponible pour la commune de Saint-André-le-Coq